



**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche**

**Direction de la protection des végétaux et des contrôles techniques**



**Gestion du Feu Bactérien**  
**« *Erwinia amylovora* » en**  
**Algérie**

**Par: Melle Daoud Hana**  
**Chef de bureau de la Quarantaine végétale**

# Introduction

- Présence **confirmée** de la bactérie ***Erwinia amylovora*** en juin 2011 après analyses au laboratoire
- Dispositions prises par l'autorité phytosanitaire à travers toutes les wilayas.

# CADRE RÉGLEMENTAIRE

## Lois

- *N° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire ;*

## Décret exécutif

- *N° 93-286 du 23 novembre 1993 portant sur le contrôle phytosanitaire aux frontières;*

## Arrêté

- *14 Juin 2011 fixant les mesures de surveillance et de lutte obligatoire contre le feu bactérien;*

## Arrêté

- **25 juin 2000 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du Fonds « FPZPP ».**

# CADRE ORGANISATIONNEL

## NIVEAU CENTRAL

Mise en place d'un comité national de coordination et de suivi (DPVCT)

DPVCT/MADRP, INPV, ITAFV, INRAA, CAW, Associations des apiculteurs, Associations des arboriculteurs

## NIVEAU LOCAL

Mise en place de cellules régionales de suivi (IPW)

IPW, SRPV, ITAFV, CAW et associations professionnelles locales.

# MESURES PRISES

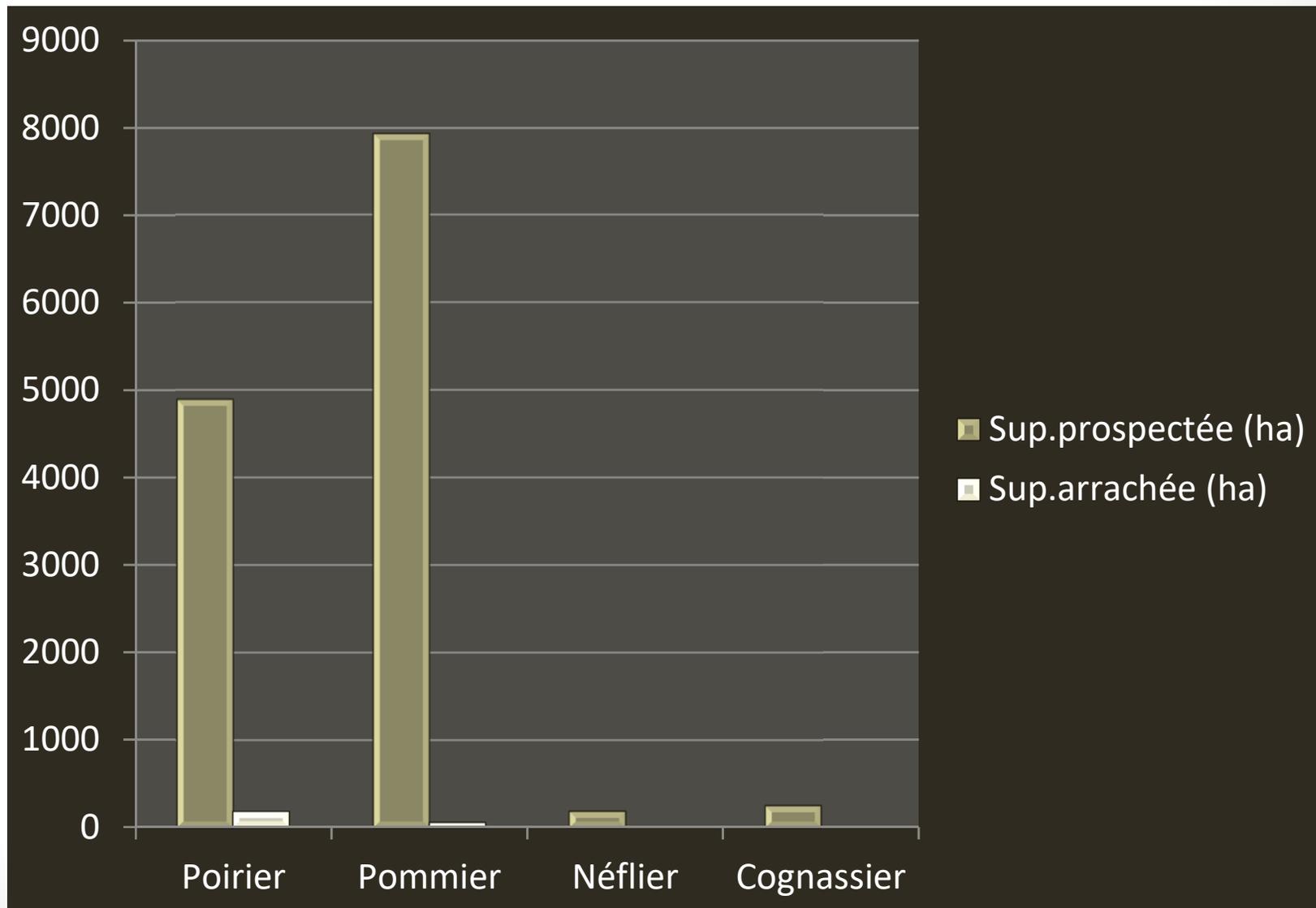
- **Prospection et surveillance des vergers des rosacées à pépins et le matériel végétal en pépinière;**
- **Application de mesures prophylactiques ou culturales durant le repos végétatif et pendant la période de croissance;**
- **Application de mesures de lutte obligatoire;**
- **Interdiction de la circulation du matériel végétal;**
- **Application de contrôles rigoureux de la transhumance des ruches;**
- **Indemnisation des agriculteurs ;**
- **Etablissement d'un arrêté de wilaya pour les wilayas contaminées.**

# **PLAN OPÉRATIONNEL MISE EN PLACE**

# les zones indemnes

Nature de l'action	Wilayas concernées	Intervenants	Calendrier	Moyens	Observations
1. Prospection et surveillance des vergers de plantes hôtes du feu bactérien avec prélèvement d'échantillons en cas de suspicion de présence de symptômes.	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW – INPV - ITAFV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	Maintien de la surveillance dans les zones indemnes durant la période végétative.
2. Arrachage et incinération des plants infectés et asymptomatiques se trouvant dans le foyer détecté dans un périmètre de 10 mètres.	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW – INPV - ITAFV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	
3. cartographie des foyers infectés et éradiqués.	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW – INPV - ITAFV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	Mise à disposition des Wilayas les appareils GPS.
4. Suppression de la deuxième floraison secondaire (poirier – pommier)	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW – INPV - ITAFV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	
5. Interdiction du transfert du matériel végétal de la zone contaminée vers la zone indemne.	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW	Hiver – printemps.	Mobilisation des moyens roulants	Mise en place de contrôle routier en faisant appel aux services de sécurité.
6. Contrôle rigoureux de la transhumance des ruchers	Wilayas arboricoles concernées indemnes	IPW – ITELV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	Contribution des CAW et des associations des apiculteurs
7. Désinfection entre chaque coupe (alcool ou solution d'agent de blanchiment et d'eau 1:10) ;	Wilayas arboricoles concernées indemnes	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Soutien des associations et des CAW

# Prospection et évaluation de la situation pour les zones indemnes



# les zones contaminées (01 km du foyer infecté)

## (Actions immédiates)

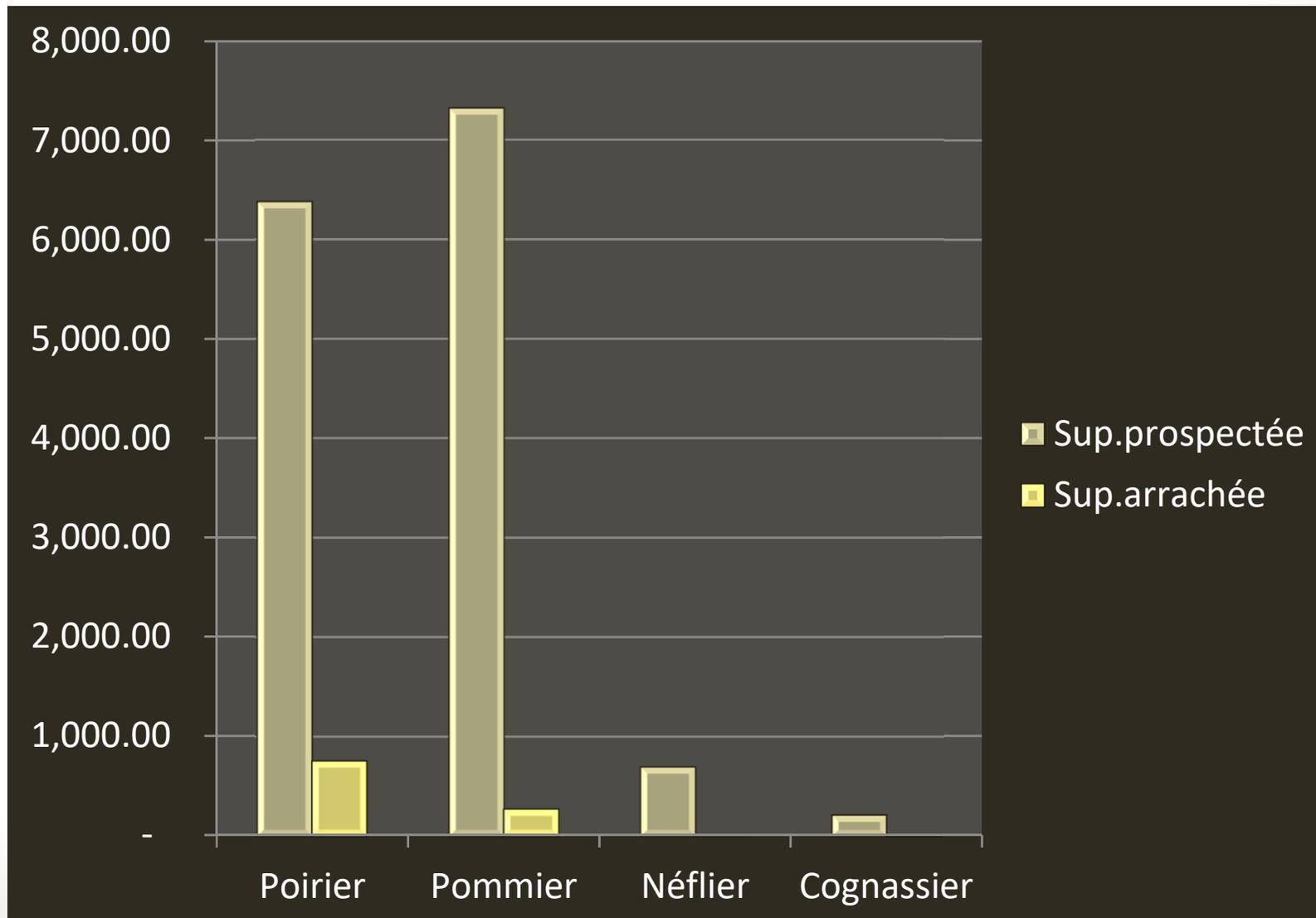
Nature de l'action	Wilayas concernées	Intervenants	Calendrier	Moyens	Observations
1. Prospection et surveillance des vergers de plantes hôtes du feu bactérien	Wilayas arboricoles contaminées	IPW – INPV - ITAFV	Périodes de croissance végétative et de repos végétatif.	Mobilisation des moyens roulants	
2. Arrachage et incinération des plants infectés et asymptomatiques.	Wilayas arboricoles contaminées	Arboriculteurs	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	
3. Taille au dessus des symptômes () dès apparition des symptômes et incinération sur place.	Wilayas arboricoles contaminées	Arboriculteurs			
4. cartographie des foyers infectés et éradiqués.	Wilayas arboricoles contaminées	IPW – INPV - ITAFV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	Mise à disposition des Wilayas les appareils GPS.
5. les arrosages excessifs sont à éviter, surtout par aspersion et/ou la submersion	Wilayas arboricoles contaminées	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Sensibilisation des arboriculteurs
6. modération de la fertilisation azotée. L'azote excédentaire favorisera une croissance vigoureuse des pousses pour éviter la vulnérabilité des arbres sur une période plus longue.	Wilayas arboricoles contaminées	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Sensibilisation des arboriculteurs
7. Traitement avec des produits phytosanitaires au printemps.	Wilayas arboricoles contaminées	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Encadrement technique par les Stations INPV et les IPW
8. Interdiction la production du transfert du matériel végétal hors de la zone contaminée.	Toutes les Wilayas	IPW	Hiver – printemps.	Mobilisation des moyens roulants	Mise en place de contrôle routier en faisant appel aux services de sécurité.
9. Transfert du parc à bois de l'ITAFV siège vers les Wilayas indemnes	Wilayas indemnes	ITAFV	Immédiat		Mise en place d'un dispositif de transfert adéquat pour éviter les contaminations.
10. Contrôle rigoureux de la transhumance des ruchers vers les zones indemnes	Des zones contaminées vers les zones indemnes	IPW – ITELV	Période de croissance végétative	Mobilisation des moyens roulants	Contribution des CAW et des associations des apiculteurs
11. Désinfection désinfectant entre chaque coupe (alcool ou solution d'agent de blanchiment et d'eau 1:10) ;	Wilayas arboricoles contaminées.	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Soutien des associations et des CAW

# les zones contaminées (Repos végétatif)

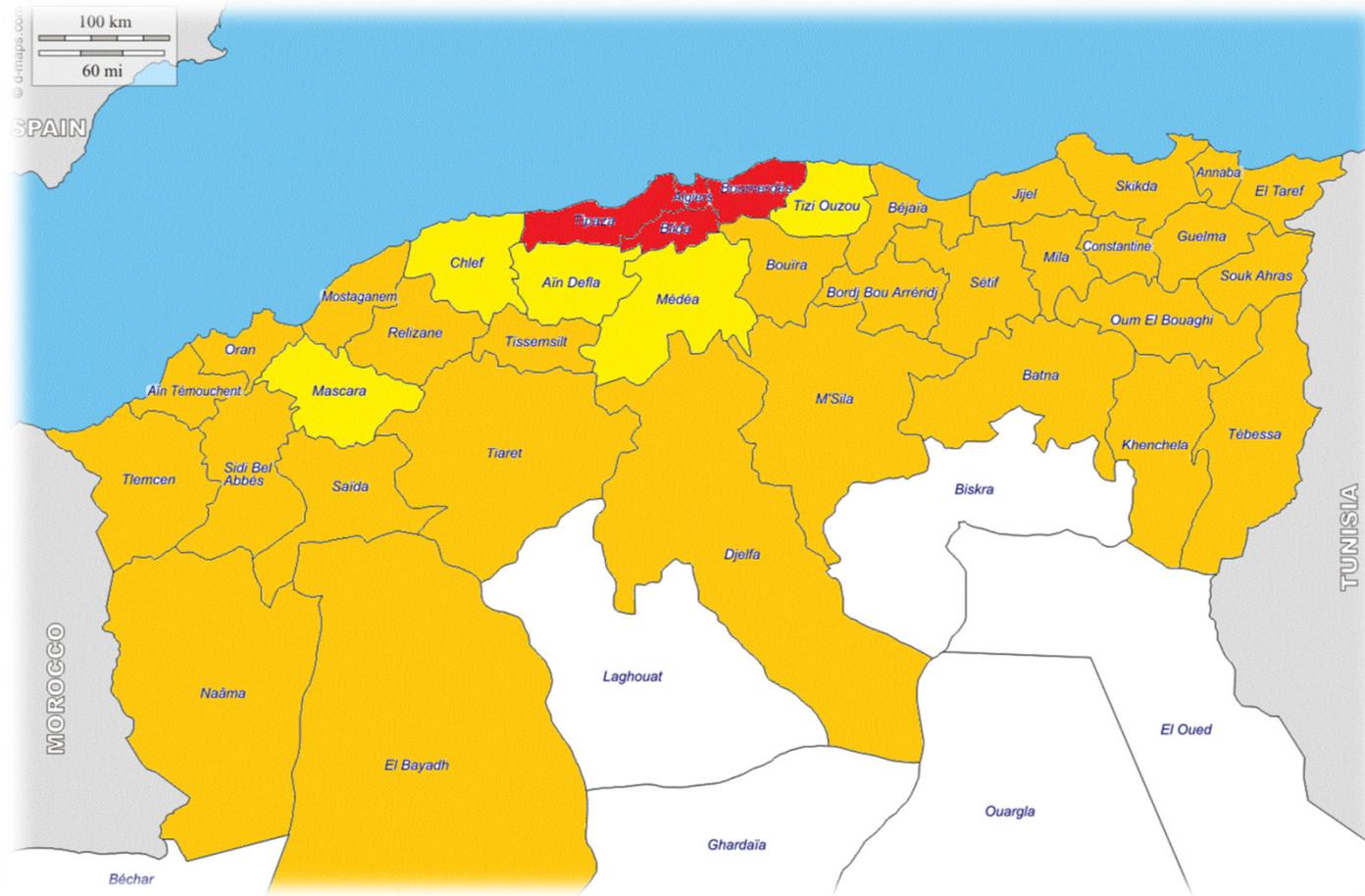
## (Actions à court terme)

Nature de l'action	Wilayas concernées	Intervenants	Calendrier	Moyens	Observations
1. Enlèvement des chancres et des momies infectées lors de la taille pendant la dormance pour éliminer les infections de la bactérie.	les Wilayas arboricoles contaminées.	Arboriculteurs	Période de repos végétatif hivernal.		Sensibilisation des arboriculteurs
2. Taille des arbres en protégeant les plaies à l'aide de mastic.	les Wilayas arboricoles contaminées.	Arboriculteurs	Période de repos végétatif hivernal.		Sensibilisation des arboriculteurs
3. Ramassage et incération sur place des végétaux taillés.	les Wilayas arboricoles contaminées.	Arboriculteurs	Période de repos végétatif hivernal.		Sensibilisation des arboriculteurs
4. Désinfection désinfectant entre chaque coupe (alcool ou solution d'agent de blanchiment et d'eau 1:10) ;	les Wilayas arboricoles concernées.	Arboriculteurs	Période de croissance végétative		Sensibilisation des arboriculteurs
5. Traitement avec des produits cupriques hivernal.	les Wilayas arboricoles contaminées.	Arboriculteurs	pendant la chute des feuilles jusqu'au repos végétatif hivernal.		Encadrement technique par les Stations INPV et les IPW

# Prospection et évaluation de la situation pour les zones Contaminées



# Distribution de la maladie en Algérie



 Zone contaminée asymptotique

 Zone indemne

 Zone contaminée symptomatique

# Echantillonnage et visites des vergers

	Nombre de vergers visités		Nombre de cas positifs	
	Zone contaminée	Zone indemne	Zone contaminée	Zone indemne
<b>2011</b>	<b>2 201</b>	<b>1 140</b>	<b>1 711</b>	<b>10</b>
<b>2012</b>	<b>272</b>	<b>453</b>	<b>111</b>	<b>8</b>
<b>2013</b>	<b>138</b>	<b>348</b>	<b>95</b>	<b>1</b>
<b>2014</b>	<b>92</b>	<b>214</b>	<b>55</b>	<b>/</b>
<b>2015</b>	<b>30</b>	<b>82</b>	<b>42</b>	<b>/</b>
<b>Total</b>	<b>2 733</b>	<b>2 237</b>	<b>2 014</b>	<b>19</b>

Zone contaminée : **09** wilayas

zone indemne : **30** wilayas

# Mesures d'accompagnement

- **Homologation de produits phytosanitaires**
  - **Bion 50 WG (Bio stimulateur de défense);**
  - **Régalis (Régulateur de croissance);**
  - **Aliette Flash (Fongicide);**
  - **Funguron OH 50 WP (Fongicide).**
  
- **Formation et sensibilisation**
  - **L'organisation de regroupements régionaux;**
  - **Spots télévisuels – radiophoniques;**
  - **Émissions radiophoniques (Radio locale);**
  - **Articles de presse;**
  - **Confection et diffusion de documents didactiques : Brochures dépliants.**

# Mesures Compensatoires

- Indemnisation des agriculteurs touchés par le feu bactérien

**360** agriculteurs indemnisés pour une superficie de **1.330** ha soit un montant de **46.600.000,00** DA soit **466.000** Dollars

# Conclusion

- **Zone de signalisation : (Centre près de 09 wilayas);**
- **Propagation : contrôlée au niveaux des 30 wilayas limitrophes;**
- **Nombre de sites prospectés : 4.970 sites;**
- **Nombre d'analyses : plus 5.000 analyses;**
- **Variétés touchées : le poirier Santa Maria;**
- **Variétés non touchées : le pommier Hana ;**
- **Nombre total d'agriculteurs indemnisés : 360;**
- **Montant : 46.600.000,00 DA soit 466.000 dollars;**
- **La bonne conduite des verges, le respect des mesures réglementaires et les différents traitements réalisés ont permis de circonscrire la maladie et la préservation du parc arboricole fruitier.**

*MERCI*

*POUR VOTRE*

*ATTENTION*